

### **Délibérations du CCAS**

La Ville de Meudon met à votre disposition les actes réglementaires en version numérique. Actes à caractère réglementaire.

Publié le 23/04/2024 – Mis à jour le 06/03/2025

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues de publier leurs actes sur internet, ce qui déclenche leur entrée en vigueur, selon l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. Les actes publiés sous forme électronique devront être mis à la disposition du public sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement.

La durée de publicité de l'acte ne pourra pas être inférieure à deux mois.

### **Information de contact**



Ville de **Meudon**

#### **Hôtel de Ville**

*Horaires : Lundi, mardi,  
mercredi, vendredi*

*8h30-12h et 13h30-17h30*

*Jeudi et samedi*

*8h30-12h*

*Fermé l'après-midi*

*Accueil sans rendez-vous*

*Démarches sur rendez-vous*

*Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon*

*Tél. : 01 41 14 80 00*

#### **Mairie annexe**

*Horaires : Lundi, mardi,  
mercredi, vendredi*

*9h-12h et 13h30-17h*

*Jeudi : 9h-12h*

*Fermée l'après-midi*

*et le samedi*

*Accueil sans rendez-vous*

*Démarches sur rendez-vous*

*Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt*

*Tél. : 01 41 28 19 40*